

INGERSHEIM : Route de Turckheim

Colmar-Agglomération réalisera des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable dans la route de Turckheim (suite des travaux de renouvellement entrepris l'été 2020), entre la rue des Vosges et la limite communale avec Turckheim (pont sur la Fecht).

A partir du lundi 26 avril jusqu'au 4 juin 2021

Ces travaux nécessiteront l'application de certaines restrictions au niveau de la circulation et du stationnement des véhicules dans la zone de chantier.

A partir du 26/04, une phase de travaux en route barrée sera réalisée (sauf riverains selon les possibilités de chantier). La durée de cette route barrée sera adaptée en fonction de l'ouverture de la cité Schwendi.

Dès réouverture de la cité scolaire, une phase de travaux en circulation alternée par feux sera mise en place

Le stationnement des véhicules au droit et aux abords des zone de chantier sera interdit.

L'accès piéton sera quant à lui maintenu toute la durée des travaux.

L'accès en véhicules des riverains, dans l'emprise des travaux, pourra se faire en fonction des possibilités et de la configuration du chantier, le week-end et en dehors des horaires de travail. L'accès aux immeubles notamment devra se faire en venant du centre d'Ingersheim, et non en passant devant la cité scolaire.

La circulation de transit entre Ingersheim et Turckheim sera déviée par la route d'Eguisheim (RD1bis) et la route de Colmar (RD11). Le pont sur la Fecht sera fermé selon les besoins de chantier. Des panneaux de déviation seront mis en place.

Les travaux sur le réseau et les branchements d'eau potable engendreront des périodes de coupure de l'alimentation en eau y compris dans les rues adjacentes à la route de Turckheim. La distribution d'eau sera cependant rétablie de façon systématique le soir.

De ce fait, si vous avez des contraintes professionnelles particulières concernant les coupures de votre alimentation en eau nous vous invitons à nous transmettre vos contraintes par voie électronique contact.Etudes@cdeaux.fr dans les meilleurs délais.

Les jours de coupures seront, dans la mesure du possible, définis en fonction des contraintes qui nous auront été transmises

D'une manière générale vous serez informés individuellement au préalable des coupures au minimum 48h à l'avance. Durant l'interruption, il faudra vous assurer de la fermeture des robinets sur vos installations, la remise en eau intervenant sans préavis.

L'ensemble des travaux de renouvellement sur le domaine public est pris en charge par Colmar-Agglomération.

L'entreprise chargée d'exécuter les travaux est : EUROVIA AL – 84 rue de l'Oberharth – 68000 COLMAR

Les services de la Colmarienne des Eaux se tiennent à votre disposition pour tout renseignement que vous pourriez souhaiter au numéro suivant : 03.89.20.71.48 ou par mail contact.Etudes@cdeaux.fr.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.